

<http://www.snetap-fsu.fr/Compte-rendu-de-la-CAP-des-PCEA,2838.html>



Compte rendu de la CAP des PCEA des 27 & 28 novembre 2013

- Métiers - Enseignant.e - Carrière, rémunération, conditions de travail - CAP des PCEA -

Date de mise en ligne : jeudi 28 novembre 2013

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Déclaration liminaire

« Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible » Saint Exupéry.

C'est par cette citation que débute la déclaration liminaire des élus paritaires. Ils soulignent ainsi le décalage entre les annonces et la réalité sur :

La formation initiale et continue des enseignants.

La déprécarisation.

Les dossiers de l'agrégation, des concours communs avec l'[EN](#)...

La procrastination de notre Ministère a suffisamment duré...

[Pour lire l'intégralité de la déclaration](#)

Révisions de notes et appréciations

La [CAP](#) a étudié 21 dossiers concernant une demande de révision de note et/ou d'appréciation.

Après une étude approfondie de chaque dossier, les élus SNETAP ont obtenu le relèvement de 6 notes sur 10, la révision de 3 appréciations sur 4 en faveur de l'enseignant ; 4 demandes n'étaient pas recevables.

Un courriel individuel est envoyé à chaque collègue ayant fait une demande de révision, pour l'informer du résultat de la CAP le concernant.

Attention :

N'hésitez pas, au sein de chaque établissement, à relancer votre direction pour **que votre fiche de notation soit signée avant la fin de l'année scolaire** (pour la prochaine campagne, juin 2014).

Si vous avez une bonne appréciation de votre proviseur, vérifiez que votre note administrative est égale ou supérieure à la moyenne de votre échelon. En effet une bonne note ne suffit pas pour être promu. C'est par rapport à la moyenne de l'échelon que vous obtiendrez une promotion. Si vous n'êtes pas entendu, faites une demande de révision de note dans les deux mois suivant la signature de votre fiche.

Avancement d'échelon

Échelon	Nombre de promouvables*	Nombre de promus	Non promus				
Grand Choix	Choix	Ancienneté	Grand Choix	Choix	Ancienneté		
3-Â»4	0	0	1	0	0	1	0
4-Â»5	35	0	36	10	0	27	2
5 -Â» 6	28	22	14	8	12	7	15
6 -Â» 7	53	34	24	16	19	11	31

7 -Â» 8	127	132	84	38	82	36	56
8 -Â» 9	191	145	85	58	104	36	151
9 -Â» 10	215	124	28	64	88	28	187
10 -Â» 11	32	13	2	10	10	2	25

* NB : des agents peuvent être promouvables à la fois au grand choix et au choix

Pour l'accès aux 5ème, 6ème, 7ème, 8ème et 9ème échelons, les critères de promotion au grand choix ou au choix sont toujours la note administrative de l'année puis l'âge. Pour l'accès aux 10ème et 11ème échelons, comme la plupart des agents promouvables au grand choix ont 20, sont promus en priorité les agents ayant eu 20 les trois dernières années, puis ceux qui ont eu 20 les deux dernières années, enfin les plus âgés de ceux qui ont obtenu cette note la dernière année.

Suite à la demande des élus SNETAP, comme les trois années précédentes, les collègues promouvables en position d'activité telles que congé pour maternité ou adoption, congé de maladie, longue maladie et longue durée, congé formation, congé mobilité et mise à disposition, ont bénéficié du maintien de leur note précédente et ont pu prétendre à une promotion au choix ou au grand choix.

NB : pour connaître les durées dans chaque échelon et les indices correspondants, [consultez la grille indiciaire](#)

Questions diverses

Création de postes : la misère.

Lors de la rentrée 2012, le Ministre de l'agriculture s'est engagé à la création de 250 postes par an, pendant 4 ans. Cette année, seulement 200 postes sont prévus au budget. De plus, 50 sont réservés à l'enseignement supérieur, 45 pour le privé, il ne reste donc que 105 postes pour l'enseignement technique public. Faute de moyens supplémentaires pour les administratifs, la [DGER](#) compte les récupérer sur le quota enseignants (de 40 à 80 postes). Nous observons que notre Ministère réserve 30% des postes pour le secteur privé alors que ce chiffre est limité à 20 % à l'éducation nationale.

Emplois gagés : des menaces.

La DGER a affirmé sa volonté de « dégager » les [PCEA](#) en poste dans les [CFA-CFPPA](#). Il faudrait, selon elle, faire disparaître 40 à 50 postes gagés par an. La DGER a donné des consignes aux [DRAAF](#) dans ce sens tout en précisant que ces départs devaient être volontaires. Nous avons réaffirmé notre opposition à ce projet. Les PCEA qui travaillent dans les centres n'ont pas forcément une carrière ou un profil qui leur permettraient d'exercer sereinement dans la formation initiale scolaire. Nous refusons la vision concurrentielle des centres que la DGER présente.

Reçus concours 2013 : la galère

Nous avons réaffirmé notre opposition au sort fait aux collègues stagiaires cette année. Peu ou pas de remplacements des collègues en stage, absence d'une réelle formation des stagiaires, collègues parfois en heures supplémentaires à qui certaines directions demandent de rattraper les heures. La seule réponse de la DGER pour la rentrée prochaine est la limitation du nombre de postes ouverts au concours dans l'attente de solutions pour 2015. Cette réponse n'est pas à la hauteur des enjeux de la formation des enseignants.

Notes de service mobilité et CF (congés de formation et mobilité) : vers un mouvement « sous tension »

Les notes de service mouvement et congés formation/mobilité pour la rentrée 2014 devraient être publiées le 12 décembre 2013. Nous vous rappelons que, pour intervenir efficacement en séance, les élus paritaires doivent avoir une copie de votre dossier.

Concours 2014 : bivalence et annualisation au programme

Pour connaître la répartition des options et du nombre (350 au total dont 102 PCEA) de postes ouverts aux concours enseignants (réservés, internes et externes), consultez les [arrêtés](#).

Groupe de travail et CAP à venir

- du 11 au 13 février 2014 : premier tour des mutations ;
- 20 février 2014 : congés formation et mobilité ;
- 11 et 12 mars 2014 : deuxième tour des mutations.

Les élus paritaires SNETAP-[FSU](#)

Denis RODET (Châteauroux)

Émile BASIN (Nantes)

Catherine CLEMENT (Brie Comte Robert)

Yannick LEBLANC (Surgères)

Sylvain GUENARD (Amiens)

Thierry RAYNAL (Saint-Lô)